

Gestion prophylactique de la jaunisse

Les modèles prédisent une arrivée des individus ailés de *Myzus persicae* autour du 13 mai 2025. Des mesures prophylactiques doivent être mises en place pour réduire le risque.

Gestion des cordons de déterrage



Les collets de betteraves qui repoussent sur les tas de terre issus du déterrage seront contaminés si la parcelle était atteinte de jaunisse. Si ces résidus n'ont pas été épandus puis enfouis à l'automne dernier, deux moyens de destruction sont possibles selon les situations :

- Retournement des andains de déterrage lorsque la terre est suffisamment sèche et maniable.
- Application de glyphosate sur les bandes de déterrage en respectant deux conditions :
 - L'usage réglementaire : il dépend de la zone sur laquelle le glyphosate est appliqué (donc du positionnement du silo), en parcelle ou en bord de champ.
 - La spécialité à base de glyphosate doit être homologuée pour l'usage réglementaire.



Plusieurs usages du glyphosate sont possibles selon les situations :

- Traitements généraux*désherbage*interculture, jachères et destruction de culture : pour un silo situé en parcelle, mais uniquement en l'absence de labour avant la culture, et en respectant la dose maximale annuelle de 1080 g/ha de glyphosate.
- Traitements généraux*désherbage*zones agricoles non cultivées : pour un silo en bordure de parcelle.

Gestion des repousses dans les céréales implantées après betteraves

Repousses de betteraves trainantes + résidus d'andains de déterrage épandus



- Vérifier si des repousses de betteraves ont survécu aux désherbages d'automne.
- En présence de repousses, appliquer fin mars/début avril un anti-dicotylédone.

Vérifier les usages de chaque produit en fonction de la culture en place. Ne pas utiliser de sulfonilurées sur betteraves Conviso Smart.